

SYNDICAT MIXTE DU CIRCUIT DES 24 HEURES DU MANS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS Séance du 11 février 2026

Date de convocation : 05/02/2026 Date d'affichage : 05/02/2026 Nombre de membres : 21 Nombre de présents ou représentés : 13 Nombre de votants : 13 Absents / Excusés : 8	Objet : Affectation du résultat	Délibération n° 2026-04
		Résultat du vote 13 pour 0 contre 0 abstention

L'An Deux Mille Vingt Six, le 11 février à 10h30, les membres du Comité syndical du Syndicat Mixte du Circuit des 24 Heures du Mans, légalement convoqués, se sont réunis à l'Hôtel du Département - Salle Joseph Caillaux, sous la présidence de Monsieur Dominique LE MÈNER, Président du Syndicat Mixte. Le quorum est atteint, les membres du Comité syndical peuvent valablement délibérer.

Présents :

M. Dominique LE MÈNER, Mme Marie-Pierre BROSSET, Mme Véronique CANTIN,
M. Emmanuel FRANCO, M. Gérard GALPIN, Mme Monique NICOLAS-LIBERGE,
Mme Véronique RIVRON, M. Régis VALLIENNE, M. Didier REVEAU.

Procurations :

M. Frédéric BEAUCHEF donne pouvoir à Mme Marie-Pierre BROSSET
M. Jean-Carles GRELIER donne pouvoir à M. Emmanuel FRANCO
M. Olivier SASSO donne pouvoir à Mme Véronique RIVRON
Mme Christelle MORANÇAIS donne pouvoir à M. Didier REVEAU

Excusés :

Mme Isabelle LEROY, M. Christophe POT, Mme Christine TAFFOREAU-HARDY,
M. Jean-Yves LECOQ, M. Thierry COZIC, Mme Carole HEULOT, M. François EDOM, M. Nordine ARIK.

Secrétaire de séance : Mme Véronique RIVRON

Assistait également à la séance :
Mme Marie SAJOUS

4. AFFECTATION DU RÉSULTAT

Le Comité syndical,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

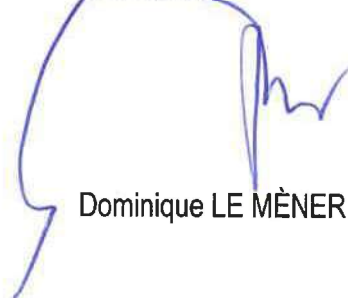
Vu le rapport de son Président,

Après en avoir délibéré,

- **REPORTE** les restes à réaliser en dépenses d'investissement pour un montant de **158 348,30 €** ;
- **REPORTE** le solde d'exécution cumulé d'investissement pour un montant de **8 453 253,62 €** en recettes d'investissement au compte 001 ;
- **REPORTE** le résultat de clôture de l'exercice 2025 à affecter pour un montant de **6 424 073,26 €** en recettes de fonctionnement au compte 002.

Pour extrait certifié conforme,
Fait au Mans, le 11 février 2026

Le Président



Dominique LE MÈNER